



Saint Laurent Blangy, Le 2 novembre 2021

Communiqué de presse

Hausse des prix des matières premières : Les agriculteurs ne veulent pas être les dindons de la farce ! L'Etat doit agir !

L'inflation et la raréfaction de certaines matières premières sont devenus des sujets de préoccupation majeurs des Français. Les agriculteurs eux aussi subissent depuis plusieurs mois une hausse sans précédent des cours de toutes leurs matières premières et intrants : engrais, alimentation pour le bétail, Gazole Non Routier (GNR), etc. Ils rencontrent également des difficultés à s'approvisionner sur certaines matières premières.

Quelques chiffres : L'indice de prix des engrais a augmenté de 40% depuis le début de l'année. Le prix de l'engrais liquide azoté a même été multiplié par 3 en 1 an. Le prix du tourteau de colza pour l'alimentation animale a quant à lui augmenté de 50% en 1 an, le prix du GNR de 40%.

Face à ces problématiques, le serpent de mer revient : le prix des produits agricoles serait la mère de tous les maux et justifierait toutes les augmentations de prix des industriels et des commerçants. Ici la hausse du prix du blé, là la hausse du prix du beurre sont cités en exemple... Un comble quant on sait par exemple que le prix du blé ne représente que 4 centimes dans le prix d'une baguette. Une augmentation de 50% du prix du blé ne représenterait que 2 centimes d'augmentation !

La vérité c'est qu'actuellement les agriculteurs n'arrivent pas à répercuter (ou très partiellement) la hausse du prix de leurs intrants à la transformation et la distribution ! Pour nos exploitations agricoles, cette situation n'est pas tenable à long terme. Il est nécessaire de contenir les charges de nos entreprises.

Nos demandes concrètes :

- Relocaliser la production d'intrants et de matières premières stratégiques comme les engrais afin d'assurer la souveraineté alimentaire Française.
- Mettre en place des aides spécifiques dans le plan de relance aux entreprises touchées par cette hausse des charges.
- Ne pas céder aux pressions des certains distributeurs ou transformateurs et faire appliquer de manière systématique la loi EGALIM2 (Besson Moreau) dans toutes les filières avec la prise en compte des indicateurs de coûts de production et la mise en place des clauses automatiques de révisions de prix. Ces dispositions doivent permettre de répercuter sur tous les maillons des filières les hausses de prix.
- Pour éviter une trop grande hausse au consommateur, l'Etat doit également se pencher sur le prix des matières premières, notamment en régulant les tarifs ou en baissant les taxes qui pèsent sur ces intrants.

L'Etat doit réagir et trouver une solution pour les agriculteurs, mais aussi pour l'ensemble des entreprises, et toutes les personnes qui génèrent de la production, de l'activité économique et de l'emploi dans notre pays !

Contacts presse :

FDSEA 59 et 62 : Vincent CANY (07 57 43 42 65)

JA NPDC : Juliette LIBERT (07 88 30 02 97)